ANNEXE N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACEF RIVES DE PARIS & HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES PERCY « L'HIA PERCY »

ANNEE CONCERNEE: 2021

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF

Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **QUATRE MILLE DEUX CENT TRENTE QUATRE EURO ET QUATRE VINGTS CENTIMES** (4 234,80 €) pour le projet de casque de réalité virtuelle thérapeutique pour le service d'accueil des urgences.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 6 Août 2021 en deux exemplaires originaux (Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).

Pour l'ACEF Rives de Paris

POUR HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEEES PERCY

Médecin général inspecteur Rémi MACAREZ Praticien cérlifié des hôpitaux des armées Médecin chef

Hôpital dinstruction des armées PERCY

0409/21

Marc SAUVAT Président



Monsieur le médecin général inspecteur R. MACAREZ Médecin chef de l'Hôpital d'Instruction des Armées Percy

Je soussigné Monsieur MARC SAUVAT, président de l'association ACEF Rives de Paris sis Immeuble Sirius, 76-78 avenue de France, 75013 Paris, qualifié ci-après comme étant « le donateur », souhaite faire acte de donation à l'hôpital d'instruction des armées PERCY à Clamart, qualifié ci-après comme étant « le donataire » d'un montant de quatre mille deux cent trente-quatre euros et quatre-vingt centimes (4 234, 80 €) pour l'achat d'un casque de réalité virtuelle thérapeutique au profit du service d'accueil des urgences de l'HIA Percy.

Je vous prie d'agréer, monsieur le général inspecteur, l'expression de mes salutations cordiales.

Fait à Paris le 6 Aor 2021

Signature du donateur, précédée de la mention « lu et approuvé » :